

**43EME SESSION DU COMITE DES REPRESENTANTS PERMANENTS  
(COREP)  
20-21 janvier 2022**

**DISCOURS DE S.E. MOUSSA FAKI MAHAMAT  
PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE  
Le 20 janvier 2022**

**Excellence Monsieur le Président du COREP ;**  
**Mesdames et Messieurs les ambassadeurs, représentants**  
**permanents, membres du COREP ;**  
**Madame la Vice-présidente de la Commission de l'Union africaine ;**  
**Mesdames et Messieurs les Commissaires ;**  
**Madame et Messieurs les chefs de bureaux de liaison des**  
**Communautés économiques régionales ;**  
**Mesdames et Messieurs,**

J'ai le plaisir de vous présenter en ces premières semaines de la nouvelle année 2022, mes meilleurs vœux de santé et de prospérité à vous, à vos familles et à vos Etats et gouvernements respectifs. Je souhaite par ailleurs que cette nouvelle année se distingue par une plus forte collaboration entre la Commission et le COREP, dans le prolongement d'une pratique heureuse qui s'est renforcée ces derniers temps.

A ce titre, permettez-moi de saluer le leadership avisé de S.E. Jean Léon NGANDU ILUNGA, Représentant permanent de la République démocratique du Congo et Président du Comité des Représentants permanents.

Monsieur le Président, merci et félicitations pour l'excellent travail que vous avez accompli en ces temps difficiles, surtout que l'effet perturbateur de la pandémie de la COVID-19, déjà déconcertant malgré les solides actions de riposte, s'est trouvé aggravé, au cours des derniers mois de 2021, par une menace de sécurité dans le pays hôte.

Le COREP et la Commission, attachés aux valeurs de solidarité, d'empathie et d'unité africaine, ont décidé du maintien de notre présence à Addis Abeba. Tout le monde se rend compte aujourd'hui que ce fut un bon choix.

### **Excellence Mesdames et Messieurs,**

La densité de votre ordre du jour présage d'une session substantielle et constructive.

C'est avec beaucoup de satisfaction que j'ai noté l'importance significative que vous avez accordée à la question de l'audit et à celle relative à la coopération multilatérale. Ces deux points définissent, d'une certaine manière, la bonne marche de notre Union. L'audit induit la mise en œuvre de l'obligation redditionnelle et garantit une utilisation rationnelle et responsable de nos ressources tant humaines que financières.

La gestion de nos rapports avec les partenaires dans le cadre de la coopération multilatérale devra davantage prendre en compte nos intérêts, identifiés en amont dans un effort de concertation afin de présenter face au partenaire un visage cohérent articulé sur des positions communes. N'a-t-on pas souvent dit que l'Afrique doit parler d'une seule voix ?

Vous aurez à passer en revue les rapports des différents Comités techniques spécialisés (CTS), 7 au total, notamment ceux des infrastructures et de l'énergie, l'éducation, la science et l'innovation, la communication, le développement social, l'agriculture et l'autonomisation des femmes. Toutes ces problématiques examinées représentent des enjeux de développement pris en charge par l'Agenda 2063 à l'exécution duquel nous devrions nous atteler.

Les recommandations du CTS sur la justice et les questions juridiques,

permettront aux décisions concernant la réforme institutionnelle en cours d'acquérir la force juridico-politique indispensable à la phase de leur opérationnalisation.

**Monsieur le Président du COREP,**

**Mesdames et Messieurs,**

La pandémie de la covid-19, au-delà de ses effets désastreux au double plan sanitaire et socio-économique, a surtout projeté une vive lumière sur les faiblesses structurelles de nos systèmes de santé en Afrique. L'attention que vous aurez à accorder aux modalités d'opérationnalisation de CDC Afrique, aux partenariats sur la fabrication des vaccins et à l'aspect quantitatif des instruments de ratification pour la mise en place de l'Agence de Médicament en Afrique (AMA), va certainement faciliter l'amorce d'une rupture avec le schéma actuellement dominant et inscrire l'Afrique dans une approche rénovée de la problématique sanitaire.

L'expansion institutionnelle, bien qu'elle réponde à un souci d'efficacité opérationnelle, mérite un regard toujours plus critique pour garantir sa compatibilité avec les contraintes budgétaires imposées par une conjoncture économique morose, tant en interne au niveau de nos Etats membres qu'aux niveaux continental et international.

Vous aurez également à scruter le rapport de la Commission de l'Union africaine sur le droit international. Au moment où les relations internationales semblent se recomposer autour d'une montée préoccupante de l'unilatéralisme, nous devons réaffirmer notre position, celle d'un

multilatéralisme construit au creuset d'efforts communs, seul gage de l'avènement d'un régime de sécurité et de paix robuste et de prospérité partagée.

D'autres questions plus spécifiques sont inscrites à votre ordre du jour feront l'objet de l'attention qu'elles méritent.

Je souhaite que vos travaux, comme à l'accoutumée et mieux qu'auparavant, offrent aux organes hiérarchiques une nouvelle opportunité de se féliciter de la belle performance du Comité des Représentants permanents.

Pour ma part, je ne me fatiguerai jamais de saluer votre engagement à tirer des défis auxquels vous vous trouvez confrontés des solutions innovantes qui permettent à l'Agenda de l'Afrique de se donner une plus grande lisibilité.

Je voudrais, chers frères et sœurs, nous inviter à mieux nous concentrer sur la question de la rationalisation de nos travaux, tel que le Président du COREP l'a rappelé. Comment régler cette contradiction entre la volonté d'alléger nos agendas et l'inflation des dossiers soumis ?

Je vous remercie de votre bienveillante attention.